

## AVIS DE PUBLICITE

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle organise, en 2012,  
le **CONCOURS INTERNE DE DIRECTEUR D'ETABLISSEMENTS TERRITORIAUX  
D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

DE 2 <sup>ème</sup> CATEGORIE	DE 1 <sup>ère</sup> CATEGORIE
pour les centres de gestion coordonnateurs des Bouches-du-Rhône, de la Gironde, d'Ille-et-Vilaine, du Puy-de-Dôme, des Pyrénées Orientales, du Bas-Rhin, de la Somme ainsi que pour les centres interdépartementaux de gestion de la Petite et de la Grande Couronne de la région Ile-de-France	pour les centres de gestion coordonnateurs des Bouches-du-Rhône, d'Ille-et-Vilaine et du Bas-Rhin ainsi que pour les centres interdépartementaux de gestion de la Petite et de la Grande Couronne de la région Ile-de-France
<b>Conditions d'accès pour la spécialité MUSIQUE</b> ouvert aux candidats ayant exercé en qualité de professeur titulaire dans un conservatoire classé par l'Etat pendant cinq ans au moins	<b>Conditions d'accès pour la spécialité MUSIQUE</b> ouvert aux directeurs d'établissement d'enseignement artistique de 2e catégorie ainsi qu'aux professeurs d'enseignement artistique ayant exercé pendant cinq ans au moins en qualité de directeurs ou de professeurs titulaires dans un conservatoire classé.
<b>Conditions d'accès pour la spécialité ARTS PLASTIQUES</b> - ouvert aux candidats ayant exercé en qualité de professeur titulaire dans une école d'art mentionnée aux sixième et septième alinéas de l'article 2 du décret n°91-855 pendant au moins cinq ans - ouvert aux candidats ayant exercé en qualité de professeur titulaire et justifiant d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture, après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre	<b>Conditions d'accès pour la spécialité ARTS PLASTIQUES</b> ouvert aux directeurs d'établissement d'enseignement artistique de 2e catégorie ainsi qu'aux professeurs d'enseignement artistique ayant exercé pendant cinq ans au moins en qualité de directeur ou de professeur titulaire dans une école d'art agréée par l'Etat.

En outre, les candidats au concours interne doivent être en activité le jour de la première épreuve.

### NOMBRE DE POSTES OUVERTS PAR CONCOURS ET PAR SPECIALITE

	<u>SPECIALITE MUSIQUE</u>	<u>SPECIALITE ARTS PLASTIQUES</u>
<u>DEEA 2EME CATEGORIE</u>	9	1
<u>DEEA 1ERE CATEGORIE</u>	4	1

### PERIODE PREVISIONNELLE D'ORGANISATION DES EPREUVES

SPECIALITE	EPREUVE	DATES DE DEROULEMENT	LIEU(X) DE DEROULEMENT
MUSIQUE	Epreuves d'admissibilité	Du 2 au 4 mai 2012	Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle à VILLERS LES NANCY (54)
	Epreuves d'admission	Du 22 octobre au 8 novembre 2012	Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle à VILLERS LES NANCY (54) ET Conservatoire National de Région de Musique de Lorraine à NANCY (54) ou à défaut, un autre conservatoire
ARTS PLASTIQUES	Epreuves d'admissibilité	Du 2 au 4 mai 2012	Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle à VILLERS LES NANCY (54)
	Epreuves d'admission	Du 17 au 27 septembre 2012	

### INSCRIPTION

Période de retrait du dossier d'inscription via Internet : [www.cdg54.fr](http://www.cdg54.fr) Du 17 JANVIER 2012 au 15 FEVRIER 2012 inclus

Période de dépôt du dossier d'inscription : Du 17 JANVIER 2012 au 23 FEVRIER 2012 inclus (cachet de la poste faisant foi). Tout dossier déposé ou posté hors délai (cachet de la Poste faisant foi) sera rejeté.

Tout pli insuffisamment affranchi sera refusé par le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

Toute inscription doit obligatoirement faire l'objet d'une préinscription sur le site internet du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle : [www.cdg54.fr](http://www.cdg54.fr), et d'une impression papier du dossier saisi en ligne, uniquement pendant la période de retrait des dossiers d'inscription fixée.

Tous les dossiers imprimés lors de la préinscription devront impérativement être déposés ou envoyés au centre de gestion de Meurthe-et-Moselle, pendant la période de dépôt des dossiers d'inscription fixée, à l'adresse suivante :

Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle  
Service Opérationnel Concours  
2 allée Pelletier Doisy - B.P. 340  
54602 VILLERS-LES-NANCY CEDEX

L'inscription ne sera validée qu'à réception par le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle, pendant la période de dépôt, du dossier de candidature imprimé à l'issue de la préinscription, complété, signé et comportant les pièces demandées.